

M. le Maire présente le budget primitif 2022 dont la balance suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	125 841.00	104 063.00
Résultat 2021 reporté		21 778.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	125 841.00	125 841.00
Crédits votés	60 651.00	77 773.00
Résultat 2021 reporté	17 122.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	77 773.00	77 773.00
TOTAL BUDGET 2022	203 614.00	203 614.00

Vote : 13 POUR.

3) Attribution logement communal

M. le Maire rappelle que le logement T3 du RDC Place du Temple est libre et qu'une information municipale a été distribuée pour en informer les habitants.

La commission des logements s'est réunie le 4 avril 2022 et a décidé d'attribuer ce logement à M. Michel GOUX – domicilié 2 rue de la Neuvelle à Chenebier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'entériner la décision de la commission et d'attribuer le logement T3 n°2 RDC à M. Michel GOUX aux conditions suivantes :

- Le bail sera établi pour une durée de 6 ans renouvelable, avec résiliation selon contrat en vigueur, à compter du 15 avril 2022.
- Le loyer sera de 410 € mensuels, révisable à sa date anniversaire selon les indices INSEE de la construction,
- Une provision pour charges de chauffage gaz de 100 € sera payée tous les mois avec le loyer,
- Une caution de 410 € sera demandée à l'entrée dans le logement, restituée à la sortie si les conditions de bon entretien du bien sont respectées,
- Une attestation d'assurance sera exigée à la remise des clés.

Il autorise M. le Maire à signer et établir toutes pièces nécessaires à cette opération.

Vote : 13 POUR.

4) Contrats Aidés

Renseignements pris, il n'existe actuellement plus de dispositifs pour aider les personnes en difficulté en recherche d'emploi. 13 POUR.

5) Questions diverses

Projets investissement 2022 : demande de subventions

M. le Maire rappelle que la rénovation énergétique du bâtiment n'est pas encore terminée, l'isolation extérieure devrait se faire courant juin, les crédits nécessaires ont été reportés sur le budget 2022 au titre des restes à réaliser.

Des devis ont été demandés pour les opérations suivantes :

- Réfection voirie
- Pose d'une clôture autour de l'aire de jeux de la prairie communale derrière l'école,

6) Informations diverses

- ✓ Des arbres gênants sur la bordure de voirie communale dans le virage haut de la rue de la Louvière ont été abattus par l'ancien propriétaire – M. PRETOT. Ceci permettra d'agrandir et de sécuriser le virage, car la rue dessert les 2 nouveaux lotissements et il y a beaucoup plus de passages.
- ✓ Les travaux d'isolation extérieure du bâtiment mairie-école devraient commencer mi-juin.

